

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 2-2021

du lundi 10 mai 2021

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 57

Excusées : 12

Retard : -

Absents : 1

Démissions : -

Future admission : -

Total : 70

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbaux des 14 décembre 2020 et 8 février 2021

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Préavis municipal no 3-2021 sollicitant un crédit d'études de CHF 64'700.00 pour la participation de la Commune de Prilly au financement des études SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois), à hauteur de CHF 58'700.00, et du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), à hauteur de CHF 6'000.00.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 3-2021,

- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
 - considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 64'700.00 aux études d'urbanisme suivantes :

- a) Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) : CHF 58'700.00
Participation aux études
- b) Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) : CHF 6'000.00
Participation aux études

2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;

3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 1 an à raison de CHF 64'700.00 par le compte 3316.000.4200 dès l'année qui suit la fin des travaux ;

4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.4200 ;

5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

VOTE : C'est à une large majorité, moins 4 abstentions que les conclusions du préavis municipal no 3-2021 sont acceptées.

8. Prise en considération du postulat PO 4-2020 de Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez & Consorts «Création d'un fonds de solidarité pour les membres du Conseil communal devant faire appel à des baby-sitter lors des diverses séances politiques auxquelles leur fonction les appelle», déposé le 2 novembre 2020, et renvoyé, à la même date, à une Commission ad hoc.

L E C O N S E I L C O M M U N A L D E P R I L L Y

- vu le postulat PO 4-2020,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- de renvoyer le postulat PO 4-2020 tel que présenté au Bureau du Conseil communal pour étude et préavis.

VOTE : C'est par 28 voix pour, 25 voix contre, moins 1 abstention que le renvoi du postulat PO 4-2020 au Bureau du Conseil communal pour étude et préavis est accepté.

9. Préavis municipal N° 4-2021 concernant l'agrandissement de la structure d'accueil parascolaire (APEMS) de la Confrérie.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 4-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser l'agrandissement de l'APEMS de la Confrérie (APEMS 3P-6P) impliquant l'engagement de personnel éducatif, d'intendance et administratif supplémentaire à hauteur de 2.3 EPT ;
2. d'octroyer un crédit de CHF 16'000.00 destiné à couvrir les frais en mobilier et équipement du nouvel espace de l'APEMS ;
3. de financer le montant sous chiffre 2 par la trésorerie courante et de l'amortir sur une durée de 1 an au maximum ;
4. de prélever le montant de l'amortissement de CHF 16'000.00 dans la réserve pour APEMS ;
5. de porter, dès 2022, au budget ordinaire de la Ville de Prilly le montant supplémentaire annuel de la participation communale aux charges de fonctionnement de l'APEMS de la Confrérie

VOTE : C'est à une large majorité, moins 4 abstentions que les conclusions du préavis no 4-2021 sont acceptées.

10. Préavis municipal N° 5-2021 sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 740'000.00 destiné à l'entretien de la structure routière en 2021.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 5-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 740'000.00 destiné à l'entretien de la structure routière en 2021 ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt bancaire ;

3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 30 ans à raison de CHF 25'000.00 par année par le compte 3311.000.4300 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.4300 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.
6. de demander à la Municipalité de trouver une solution (même provisoire) afin de prévoir une piste cyclable dans le sens de la montée de l'avenue de la Confrérie.

VOTE : C'est à l'unanimité, moins 1 abstention que les conclusions amendées du préavis no 5-2021 sont acceptées.

- 11. Réponse municipale à l'interpellation de Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez et consorts sur l'égalité salariale entre hommes et femmes.**
- 12. Réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon et consorts relative au développement de Malley.**
- 13. Motions, postulats, interpellations et projets.**
- 14. Questions et divers**
- 15. Contre-appel**

La séance est levée (heure) : 22h47